



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf du mois de septembre deux mille vingt-quatre à 19 h 00.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. GAROSI Rémy, M. PICOT Olivier, M. DARRIGOL Daniel, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme JOST Sybille, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize

Secrétaire de séance : Didier MAISTERRENA

Absents excusés :

Mme DUCOURNAU Marcelle ayant donné pouvoir à Mme DACHARY Sylvie
Mme BONNARDET Marlène ayant donné pouvoir à Mme CURUTCHET Maitena
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage : 13 septembre 2024

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/51

Emplois non permanents : Service scolaire périscolaire et service Animation - Communication

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer quatre emplois non permanents :

- Un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non complet sur une base annualisée de 26h pour assurer un renfort en cantine ainsi que pour effectuer l'entretien de différents locaux municipaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,
- Un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non complet sur une base annualisée de 16h pour assurer un renfort en cantine ainsi que pour effectuer l'entretien de différents locaux municipaux du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025,
- Un poste d'agent d'animation à temps complet pour assurer des missions au sein du service scolaire et périscolaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,
- Un poste d'agent administratif à temps non complet de 28h pour assurer un renfort au sein du service Animation – Communication du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Les emplois seraient pourvus par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Les emplois seraient dotés du traitement afférent à l'indice brut 367 majoré 366.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints d'animation territoriaux par délibération de du conseil municipal en date du 17 mars 2017, et au supplément familial de traitement le cas échéant.

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal :

DECIDE de créer,

- Pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet, un poste d'adjoint administratif non permanent à temps non complet,
- Pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet et un emploi d'adjoint d'animation non permanent à temps complet ;

DECIDE que ces emplois seraient dotés du traitement afférent à l'indice brut 367 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes, les crédits suffisants ayant été prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,



M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier

